

Monsieur le président,

Solidaires Finances Publiques exige de nouveau à ce que le versement de la prime exceptionnelle de 200 euros au titre du PAS, si elle se justifie au regard des charges en augmentation constante depuis des années, soit déclinée pour l'ensemble des agents de la Direction Générale des Finances Publiques et l'intégration de 1 000 euros annuel dans l'IMT. Ce ne serait que juste récompense des efforts de tous les agents pour leur implication professionnelle mais aussi leur technicité sans cesse mise à l'épreuve.

En effet, depuis 15 ans, la DGFIP vit dans l'austérité, les fonctionnaires et au cas particulier les agents de la DGFIP s'appauvrissent. L'écart entre l'inflation et l'augmentation du point d'indice est de 15,7 % depuis 2002. Triste constat !

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la vision actuelle du gouvernement qui met en avant une rémunération méritocratique au détriment du collectif.

Concernant la géographie revisitée présentée par le Directeur général devant les numéros 1 le 13 décembre et les organisations syndicales nationales le 9 janvier dernier, vous comprendrez que Solidaires Finances Publiques ne partage pas la vision du DG qui s'inscrit dans un cadre contraint de moyens et les préconisations de CAP 22.

Au plan local, nous sommes plus que dubitatifs... le 18 janvier 2019, devant les 4 OS représentatives en CTL, vous avez déclaré ne rien avoir en vue, aucune préparation et pas d'idées sur les évolutions à venir. Vous n'y aviez pas encore réfléchi...

Nous ferions donc aujourd'hui un peu de fiction :

- disparition à terme de toutes les trésoreries mixtes ; il en restait 14 en Savoie au 01/01/2019 ;
- pour les postes SPL, on pourrait passer à 6 voire 5 back offices ; le chef du back office serait seul comptable ;
- passage de 2 à 1 SPF, prévu à l'horizon 2020 ;
- pour les SIP et SIE, à terme 3 SIP et 2 SIE, fin des SIPIE...

Cela ne vous rappelle rien Monsieur le président ? Si votre réponse est non, je vous évoquerai juste la date du 10 janvier soit avant le CTL au cours duquel droit dans les yeux vous nous avez déclaré ne rien savoir à ce jour.

Monsieur le Président, doit-on vous rappeler ce qu'un Directeur départemental doit savoir pour un bon exercice de ses missions ? Un exercice réel du dialogue social passe par une information des représentants des personnels sur tous les changements intervenants sur les missions, structures, rémunérations et règles de gestion afin que ces derniers puissent avoir une vision de l'ensemble des sujets que ce soit en local ou au national.

Si vous ne voulez pas assumer votre charge et votre responsabilité, assumez-en les conséquences ! Comment pourrions-nous encore avoir en Savoie un dialogue bienveillant, respectueux et transparent si vous ne considérez pas les représentants de vos personnels.

Par vos actes, vous venez d'ouvrir un conflit dont vous portez seul la responsabilité.

Concernant le télétravail, sujet de notre comité de ce jour, nous sommes étonnés de la présentation d'un bilan seulement maintenant. Notre direction étant en préfiguration, autrement dit expérimentation, nous regrettons l'absence de communication de ce bilan en amont d'une décision de généralisation. Cela nous semble bien tardif et une nouvelle fois peu respectueux d'un dialogue social que vous souhaitez constructif.

Pourtant, malgré cela, les élus de Solidaires Finances Publiques restent bien résolus à aborder le thème du télétravail et plus largement du travail à distance aujourd'hui. Nous prendrons donc le temps nécessaire afin de lever les nombreuses interrogations suscitées par votre page blanche.

Page blanche en effet sur la déclinaison locale de la note DG puisque seulement 10 lignes environ sur la masse des documents fournis nous informent de l'avenir du télétravail en Savoie.

Par ailleurs, l'examen des documents fournis nous interpelle sur le statut actuel des agents en télétravail. La convention prenant fin en décembre 2018, à notre connaissance, aucun avenant n'a été enregistré pour la période transitoire. Cela nous interroge sur la couverture dont peuvent bénéficier ces agents préfigurateurs en cas d'accident à leur domicile.

Le télétravail à domicile n'est qu'une partie des possibilités offertes de travail à distance. Nous vous demandons plus maintenant, mais nous exigeons à ce que les autres modalités de travail à distance notamment utilisées en Savoie fassent l'objet d'une présentation et d'un débat en CTL et en CHSCT, à moins d'avoir prévu de l'évoquer aujourd'hui auquel cas nous manquons de documentation.

Enfin, le télétravail à domicile comme le télétravail en lieu tiers sont présentés par la DG comme une avancée pour les agents. Solidaires Finances Publiques s'attachera à ce que cela le reste malgré la « géographie revisitée » chère à notre DG.

Pour conclure cette déclaration liminaire, nous félicitons le chef de service du SIE de Moûtiers pour sa bonne lecture des circulaires relatives au dépôt des autorisations d'absence syndicale. Il a dû bénéficier d'une remise à niveau de la chef de service du SIP.

Nous vous remercions d'avoir concentré la crème de la crème (pour reprendre une expression de l'ex DRH) de vos chefs de services dans un même endroit. Cela nous évitera de nous disperser en cas de représailles syndicales !

Trêve de plaisanterie, les militants de Solidaires Finances Publiques subissent depuis quelques temps en Savoie une lecture particulière des circulaires ayant trait aux absences syndicales. Malgré cela, nous sommes toujours là. Si nous avons que ça à faire, cela ne nous déplairait pas de jouer avec vous, mais ces initiatives sont chronophages pour tout le monde et ne donne pas la plus belle image de ces chefs de service méritants et de la Direction qui les soutient. Nous vous remercions donc de faire le nécessaire auprès de l'intéressé pour éviter de rouvrir un conflit dont vous connaissez l'issue.